

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 15 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 16

Votants 24

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DEHEGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DUFEIL Christophe donne pouvoir à TOCZE Christian / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à TOUZARD Blaise / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BIMBOT Frédéric.

Étaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT, à qui il est adjoint un auxiliaire.

3. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour les marchés inférieurs à 214 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

1- Assurance Dommages ouvrage pour les vestiaires du stade :

Nom assureurs	Assiette de calcul	Dommages ouvrage Garantie de base obligatoire Montant TTC	Montant total y compris Assurances facultatives / Montant garanti -Bon fonctionnement des éléments d'équipement -Dommages immatériels -Dommages aux existants Total Montant TTC	Franchise	TOTAL Montant TTC € Y compris les assurances facultatives	Observations
CLA Courtage proposition avec la Mutuelle des architectes français (MAF) Y compris les frais de commission de CLA Courtage	1 397 850€ HT (base calcul études et travaux HT)	9 225.27 € TTC Frais de dossier CLA : 300€ Total : 9 525.27 TTC	6 461.46 € TTC 191.84€ / 20 % du coût du chantier - avec un maximum de 650 000 € 754.22€ / 10 % du coût du chantier - avec un maximum de 350 000 € 5 515.40€ / - maximum de 450 000 €	Pas de franchise.	15 986.73 € TTC ----- Sans l'assurance bon fonctionnement : 15 794.89 € TTC	Offre non retenue
SIMACL	1 677 421€ TTC (base calcul études et travaux TTC)	12 433.04 € TTC	1 645.55 € TTC 365.67 € 548.52 € 731.36 € Montant maximum garantie : 20 % du coût définitif de l'opération.	Pas de franchise.	14 078.59 € TTC ----- Sans l'assurance bon fonctionnement : 13 712.92 € TTC	Offre la mieux disante Offre retenue : -DO de base -Dommages immatériels -Dommages aux existants Total : 13 712.92 euros TTC
SMABTP	Offre remise hors délai					

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

28 NOV 2024

ID : 035-213503378-20241122-DELIB20241122N3-DE

2- Divers devis pour travaux et étude

Désignation	Entreprise	Montant du marché en euro HT – TTC	Avis
Alarme anti-intrusion vestiaires du stade	Argos sécurité alarme	3 081.43 € HT 3 697.72 € TTC	Offre conforme retenue
Réalisation de réseaux souples pour de l'éclairage public et l'alimentation d'une borne de recharge pour véhicules au stade	Bouteloup	2 372 € HT 2 846.40 € TTC	Offre conforme retenue
Réalisation d'un réseau EU au stade	Bouteloup	8 514 € HT 10 216.80 € TTC	Offre conforme retenue
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un préau de cérémonie au cimetière	Agence Viart	7 185.60 € HT 8 622.72 € TTC	<i>Note obtenue de 82/100 Offre classée au rang de 2/2 – offre non retenue</i>
	Cresto modules	8 792.51 € HT 10 551.01 € TTC	<i>Note obtenue de 89/100 Offre classée au rang de 1/2 – Offre retenue</i>
Aménagement canal pour bornes plaisanciers	SAUR raccordement AEP	4167,15 € HT 5000,59 € TTC	Offre conforme retenue
	Duhamelle TP conduite AEP	9876,87 € HT 11852,24 € TTC	Offre conforme retenue
	Duhamelle TP bornes et raccordements AEP et électrique	2497,39 € HT 2996,87 € TTC	Offre conforme retenue
Aménagement canal côté musée de l'outil pour les sanitaires	SAUR raccordement AEP	1793,14 € HT 2151,76 € TTC	Offre conforme retenue

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Stéphanie GIOT